

I4CE – INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

I4CE – INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901

10, rue Penthièvre

75008 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association I4CE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association I4CE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 29 mai 2024

SIRIS S.A.R.L.
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Emmanuel Magnier
Associé

I4CE

INSTITUTE FOR
CLIMATE
ECONOMICS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Bilan Actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat (1 ^{ère} partie)	6
Compte de résultat (2 ^{ème} partie)	7
Annexes.....	8
1. Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre	8
2. Evènements significatifs de l'exercice.....	8
2.1 Vie de l'association	8
2.2 Comptes 2023	11
3. Principes, règles et méthodes comptables.....	12
3.1 Référentiel.....	12
3.2 Méthodes d'évaluation	12
3.2.1 Les immobilisations.....	12
3.2.2 Les créances.....	12
3.2.3 Les disponibilités.....	12
3.2.4 Les provisions risques et charges.....	12
3.2.5 Provision pour engagement de retraite.....	12
3.2.6 Fonds dédiés	12
3.2.7 Impôts	12
3.2.8 Honoraires du Commissaire aux comptes.....	12
4. Notes explicatives sur le bilan	13
4.1 Immobilisations brutes	13
4.1.1 Immobilisations incorporelles	13
4.1.2 Immobilisations corporelles	13
4.2 Amortissements et provisions d'actif.....	13
4.3 Détail des immobilisations et amortissements.....	13
4.4 Etat des créances	13
4.5 Produits à recevoir.....	13
4.6 Dépréciation	13
4.7 Disponibilités	13
4.8 Charges constatées d'avance	13
4.9 Fonds propres	14
4.10 Provisions pour risques et Charges et engagement de retraite	15
4.11 Fonds dédiés.....	15
4.12 Etat des dettes	15
4.13 Produits constatés d'avance	15
5. Notes explicatives sur le Compte de résultat	16
5.1 Prestations de services.....	16
5.2 Concours publics et subventions	16
5.3 Cotisations	16
5.4 Contributions financières.....	16
5.5 Autres produits.....	16
5.6 Transfert de charges	16
5.7 Charges de personnel.....	16
6. Autres informations	17
6.1 Effectif moyen.....	17
6.2 Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006)	17
6.3 Engagements et sûretés réelles consentis et reçus.....	17
6.3.1 Engagements donnés	17
6.3.2 Engagements reçus	17

6.4	Evènements post-clôture	17
6.5	Contributions volontaires en nature	17
7.	Fonds dédiés.....	18

Bilan Actif

En euros	Exercice clos 31 déc. 2023			Exercice clos 31 déc. 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	129 014	73 239	55 775	58 230
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	36 242		36 242	35 107
Total I	165 256	73 239	92 017	93 337
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 095		1 095	497
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 720 270		2 720 270	2 303 164
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	11 738		11 738	14 369
Valeurs mobilières de placement	2 400 000		2 400 000	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 166 298		1 166 298	2 806 297
Charges constatées d'avance	43 957		43 957	46 222
Total II	6 343 358	0	6 343 358	5 170 549
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 508 614	73 239	6 435 375	5 263 886

Bilan passif

En euros	Exercice clos 31 déc. 2023	Exercice clos 31 déc. 2022
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	533 840	533 840
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 534 785	1 402 129
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	219 116	132 656
Situation nette (sous total)	2 287 741	2 068 625
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	2 287 741	2 068 625
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 120 443	1 339 851
Total II	1 120 443	1 339 851
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	154 826	125 409
Total III	154 826	125 409
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		251
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	181 512	148 975
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	972 249	742 855
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 368	8 200
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 710 236	829 720
Total IV	2 872 365	1 730 001
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	6 435 375	5 263 886

Compte de résultat (1^{ère} partie)

En euros	Exercice clos 31 déc. 2023	Exercice clos 31 déc. 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	192 510	162 501
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	186 971	73 781
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 855 641	2 971 512
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	270 000	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1 206 241	883 174
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 662	8 295
Utilisations des fonds dédiés	795 355	807 099
Autres produits	1 648	-128
Total I	5 520 028	4 906 234
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	876 105	568 182
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	294 056	270 816
Salaires et traitements	2 227 362	1 907 257
Charges sociales	1 289 118	1 086 571
Subventions accordées par l'association		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 498	17 332
Dotations aux provisions	29 417	6 297
Reports en fonds dédiés	575 948	905 629
Autres charges	182	11 494
Total II	5 309 686	4 773 578
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	210 342	132 656

Compte de résultat (2^{ème} partie)

En euros	Exercice clos 31 déc. 2023	Exercice clos 31 déc. 2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	11 544	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	11 544	0
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	11 544	0
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	221 885	132 655
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 770	
Total des produits (I + III + V)	5 531 572	4 906 234
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 312 456	4 773 578
EXCEDENT OU DEFICIT	219 116	132 656
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	0	0
TOTAL	0	0

Annexes

1. Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre

L'institut de l'économie pour le climat (I4CE – Institute for climate economics) est un institut de recherche à but non lucratif qui contribue par ses analyses au débat sur les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Nous promovons des politiques efficaces, efficientes et justes. Nos 40 experts collaborent avec les gouvernements, les collectivités locales, l'Union européenne, les institutions financières internationales, les organisations de la société civile et les médias. Nos travaux couvrent trois transitions – énergie, agriculture, forêt – et six défis économiques : investissement, financement public, financement du développement, réglementation financière, tarification carbone et certification carbone.

I4CE est une association d'intérêt général, à but non lucratif, fondée par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement. Son conseil d'administration est composé de 11 administrateurs et présidé par Jean Pisani-Ferry.

Avec près d'une quarantaine de collaborateurs, l'institut réunit des experts et une équipe support de tous horizons.

2. Evènements significatifs de l'exercice

2.1 Vie de l'association

Ça y est, le débat sur le financement de la transition écologique, colonne vertébrale de la planification écologique, est lancé **en France**. Le rapport de Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « Les incidences économiques de l'action pour le climat », qui évalue notamment les besoins d'argent public pour cette transition, en est une première brique. La puissance publique va désormais devoir apporter des réponses dans la durée, et construire un plan de financement de la transition, en précisant ce qui doit être fait, combien d'argent public sera mobilisé et combien d'argent privé sera nécessaire. Le débat est donc initié, il est loin d'être clos. Cela va sans dire : I4CE est fier d'avoir contribué sur le fond à ces débats en France, et continuera à s'impliquer.

Il va falloir porter le même type de débat **en Europe**, à l'occasion du renouvellement du Parlement et de la Commission en 2024, car l'Union européenne doit désormais financer son Green Deal. Face à l'Inflation Reduction Act états-uniens et à la Chine, elle ne peut pas être à la fois la mieux-disante en termes de réglementation environnementale, et la moins-disante en termes de financement.

Cela impose notamment d'arrêter de traiter en silo le financement du Green Deal d'une part et le Pacte de croissance et de stabilité et l'endettement européen d'autre part, alors que l'on sait que les besoins d'argent privé, mais aussi public, vont d'augmenter pour financer la transition. I4CE s'est doté en 2022 d'une équipe dédiée pour alimenter ces débats, et contribuer à ce que l'Europe se dote aussi d'un plan de financement de la transition. **À l'international**, les mêmes questions se posent, et de manière encore plus complexe pour les pays en développement. Certes ils élaborent des stratégies de long terme pour concilier climat et développement, mais comment les financeront-ils ? Ils ont eux aussi besoin d'un plan de financement qui leur permette de piloter leur transition, corresponde à leurs besoins, et articule intelligemment leurs ressources nationales et les ressources externes, notamment celles apportées par les banques internationales de développement. I4CE collabore avec ces dernières et aide des pays en développement à se doter d'outils d'analyse et de pilotage financier de leur transition.

Les faits marquants ci-dessous détaille nos apports, nos impacts, sur ces sujets. Et sur d'autres, toujours liés au financement de la mitigation et de l'adaptation. Autant de France, plus d'Europe, plus d'international. Nous poursuivons sur notre lancée.

France - Le puits de carbone français rattrapé par la réalité. Le puits de carbone français rattrapé par la réalité : Si le puits de carbone est déterminant pour atteindre la neutralité carbone, la France avait jusque-là une confiance parfois surprenante dans sa capacité à stocker plus de carbone, en particulier grâce à ses forêts. Chiffres à l'appui, I4CE avait pourtant montré que cela n'était pas réaliste. La chute du puits de carbone ces dernières années et le travail de planification écologique ont fait revenir tout le monde à la réalité. Dès lors, que faire ? D'abord bien investir dans les forêts, pour en faire des forêts résilientes. I4CE a évalué les moyens financiers et humains nécessaires à l'adaptation des forêts françaises. Il faut aussi valoriser les pratiques forestières qui stockent le plus de carbone. D'où l'importance du cadre de certification en cours de construction à l'échelle européenne, construction à laquelle I4CE participe après avoir fait de même en France avec le Label bas-carbone. Le puits de carbone français dépend aussi de ce qu'on fait du bois récolté dans les forêts et, à cet égard, les produits bois à longue durée de vie ont un gros avantage

: ils stockent du carbone dans la durée. I4CE a contribué à mettre ce sujet sur l'agenda des décideurs publics mais, si la prise de conscience est désormais là, force est de constater que les décideurs ne savent pas encore quels leviers utiliser pour développer les filières les plus prometteuses. Certains pays européens ont réussi, et I4CE les analyse en ce moment même pour inspirer la planification écologique en France.

France - Le laisser-faire est une stratégie perdant-perdant. Dans toutes les discussions sur la transition écologique de l'agriculture, il y a un éléphant dans la pièce : l'avenir de la taille du cheptel français et de notre consommation de viande. C'est un sujet tellement inflammable et propice aux caricatures qu'on préférerait ne pas avoir à en parler. Et pourtant, il le faut. Il le faut d'autant plus que la dynamique actuelle est perdante-perdante comme l'a montré I4CE. Perdante pour les éleveurs car la baisse du cheptel est déjà en cours, subie plutôt que planifiée, et elle n'est pas sans conséquences : ainsi, les actifs de nombreux éleveurs risquent de perdre de la valeur, affectant par là leur retraite. Perdante pour le climat aussi car la consommation de viande ne baisse pas et la France importe de plus en plus. Le laisser-faire est délétère. Cela doit inciter à discuter enfin, sereinement, de l'avenir de l'élevage pour tracer des scénarios gagnant-gagnant. Pour cela, il faut réfléchir avec les filières à des stratégies de moyen-long terme, mais aussi réformer les politiques de consommation et d'accompagnement des agriculteurs. Un travail qu'I4CE mène en collaboration avec d'autres think tanks. Pour être crédible, la transition de l'élevage et plus généralement de notre alimentation doit être financée.

France - L'équation financière est désormais posée. Les collectivités locales sont en première ligne pour investir dans les transports du quotidien, les infrastructures de recharge des véhicules électriques ou encore la rénovation des bâtiments publics. Mais jusqu'à récemment, personne n'était capable de dire combien elles doivent investir pour la transition. Grâce aux travaux d'I4CE, on sait désormais qu'elles doivent doubler leurs investissements dans ces secteurs. Et l'État et les collectivités peuvent enfin, sur la base de ce constat partagé, tenter de résoudre l'équation du financement local de la transition. Cette équation est à ce jour toujours irrésolue, et devra l'être bientôt : le gouvernement lance une phase de « territorialisation » de la planification écologique et veut faire adopter à la rentrée la loi de programmation des finances publiques. I4CE publiera à l'automne différents scénarios de financement des dépenses climat des collectivités. Par ailleurs, il faut saluer l'initiative prise par l'État et les collectivités de généraliser les « budgets verts » à l'échelle locale, en partant de la méthodologie développée par I4CE et plusieurs collectivités. Une

méthodologie gratuite, en accès libre, qui aide les élus locaux à identifier ce qui, dans leurs budgets, contribue ou au contraire ralentit la transition.

France - La fin d'un tabou. L'adaptation aux impacts du changement climatique n'est plus un tabou. Elle n'est plus vue comme un renoncement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Enfin. Pour autant, beaucoup reste à faire en termes de politiques publiques. Le nouveau plan national d'adaptation a peu avancé, et l'adaptation a jusqu'ici été le parent pauvre de la planification écologique du Gouvernement. Celui-ci dit vouloir en faire une priorité des prochains mois, et il aura plusieurs occasions de traduire cette ambition. La première est la loi de programmation énergie-climat, dans laquelle I4CE recommande d'inscrire la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC). Donner à cette Trajectoire, annoncée par le ministre Béchu pendant la grande conférence sur l'adaptation d'I4CE et de France Stratégie, une valeur normative est le meilleur moyen pour qu'on arrête d'investir sans savoir si le changement climatique a été pris en compte. I4CE a montré que c'est le cas, chaque année, pour plus de 50 milliards d'euros d'investissements de l'État. La seconde occasion est le projet de loi de finances pour l'année prochaine. La première évaluation par I4CE des besoins de financement public - 2,3 milliards d'euros par an - fait désormais référence. Mais cela n'est que le besoin pour initier le chantier de l'adaptation. I4CE réalise en ce moment une évaluation plus exhaustive des besoins de financement, afin de permettre aux décideurs publics d'anticiper ces besoins et ainsi de crédibiliser la politique française d'adaptation.

France - 7 milliards d'euros de plus pour le climat. L'enjeu du financement de la transition, porté depuis de nombreuses années par les travaux d'I4CE, a pris une nouvelle ampleur en 2023 avec les travaux du Secrétariat général à la planification écologique et le rapport Pisani-Ferry-Mahfouz. Ils ont permis de dégager un premier consensus et conduit la Première ministre, Élisabeth Borne à annoncer 7 milliards d'euros de plus pour la transition dans le budget 2024 de l'État. Nous sommes heureux d'avoir contribué à cette dynamique. Et nous continuerons de le faire car, si la hausse du budget pour la transition est bien inédite, comme le déclare le gouvernement, elle ne sera probablement pas suffisante après 2024. C'est pourquoi l'État doit programmer, dans la durée, ses financements pour le climat. L'idée d'une trajectoire pluriannuelle, défendue depuis plusieurs années par I4CE, fait désormais l'objet d'un consensus large. Elle a d'ailleurs été annoncée par la Première ministre sans, néanmoins, plus de précisions sur sa mise en œuvre. Toutes ces annonces vont devoir se traduire, après l'été, dans la loi de programmation des finances

publiques et le projet de loi de finances 2024. Il faudra aussi être vigilant, à l'occasion de ce marathon budgétaire, sur l'efficacité des aides publiques et leur capacité à accompagner les classes moyennes et modestes dans la transition. Avec 7 milliards d'euros de plus pour le climat, l'État s'oblige à l'efficacité et à la solidarité.

Europe - L'Inflation Reduction Act change la donne. Depuis l'adoption par les États-Unis de l'Inflation Reduction Act, l'Union européenne craint de voir les usines de fabrication de batteries, de panneaux solaires, et plus généralement de technologies propres, s'installer aux États-Unis plutôt que sur son sol. Cette crainte n'est pas infondée. Mais voir les États-Unis, et d'autres puissances mondiales, se doter de tels plans d'investissement est une excellente nouvelle pour le climat, et I4CE a défendu l'idée que la réponse logique pour l'UE devrait être de se doter elle aussi d'un plan d'investissement de long terme. Ce n'est pas encore le cas malheureusement, même si de premières avancées sont à noter. Ainsi, la Commission recommande désormais aux États membres d'élaborer et de publier leur plan de financement pour la transition, dans le cadre de leurs Plans nationaux énergie-climat. Elle a par ailleurs lancé un programme d'aide aux États membres sur la budgétisation verte, avec I4CE et Expertise France, dans lequel nous avons formé plus de 300 fonctionnaires des ministères des finances et de l'environnement. Ce n'est qu'un début pour l'UE, modeste. La négociation du cadre financier pluriannuel de l'UE et les élections européennes seront autant d'opportunités pour faire que l'Europe ne soit pas seulement le mieux disant sur la réglementation climat et le prix du carbone, mais devienne aussi le mieux disant sur le financement de la transition. I4CE publiera bientôt des données inédites sur le besoin d'investissement climat dans l'UE.

Europe - Pas de pause pour la réglementation financière européenne. En matière de finance, l'heure n'est clairement pas à la pause réglementaire pour l'Union européenne. Plusieurs négociations sont encore en cours pour finaliser la mise en œuvre de la stratégie européenne sur la finance durable, qui visait notamment à augmenter la transparence mais pourquoi pas aussi la contribution du secteur financier à la transition. S'il est encore trop tôt pour faire le bilan de cette stratégie, il y a néanmoins un dossier qui a bien avancé : l'obligation de plans de transition climat pour les banques. Nous en sommes heureux car cela fait plusieurs années que nous travaillons pour mettre ce sujet à l'agenda et explorer les conditions de son impact pour le financement de la transition. Ces douze derniers mois, elle a fait son chemin dans le débat réglementaire européen, que ce soit dans la directive CSRD sur le reporting de durabilité, la CRD sur les fonds propres des banques ou encore la

CSDDD sur le devoir de vigilance. Mises bout à bout toutes ces directives peuvent changer la donne. Encore faut-il qu'elles soient cohérentes entre elles et, comme toujours, le diable est dans les détails des directives. Instrument efficace ou perte de temps ? L'avenir des plans de transition se joue dans prochains mois.

International - 2023, l'année de la réforme. Les banques publiques internationales comme la Banque Mondiale ou l'Agence française de développement sont des acteurs incontournables du financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. Si leur puissance financière est significative, les besoins d'investissements dans ces pays le sont beaucoup plus : de l'ordre de 2 000 milliards de dollars par an. La réforme de l'action des banques publiques, et plus généralement de l'architecture internationale du financement du développement, est devenue une priorité et les Sommets internationaux s'enchaînent à un rythme effréné. I4CE travaille au plus près de ces institutions financières, en assurant le secrétariat scientifique de l'Initiative Mainstreaming climate in financial institutions qui regroupe une cinquantaine d'entre elles. Nous y avons acquis la conviction que la réforme en cours doit permettre à la fois d'augmenter les capacités de financement des banques publiques internationales, mais aussi l'impact de chaque dollar dépensé. Il faut mettre l'argent public international là où il est le plus structurant, le plus transformationnel. Ces banques peuvent faire plein de choses pour cela, et notamment partir des besoins des pays en développement en soutenant l'élaboration de leurs stratégies climat de long terme. C'est l'une des conclusions du Sommet de Paris, qui s'est tenu en juin 2023 et pour lequel I4CE s'est fortement mobilisé. Il reste encore de nombreuses étapes pour boucler la réforme, des Annual Meetings de la Banque mondiale à la COP28, et nous vous invitons à les suivre avec nous.

International - des plans de financement dans tous les pays. Une transition crédible, et réussie, est une transition financée. Car la transition vers une économie bas-carbone coûtera de l'argent, au moins pour investir, et qu'il faut être clair sur les ressources financières à mobiliser. Il faut être clair en particulier sur ce qui est attendu des budgets publics, au premier rang desquels ceux des États. Débattre et planifier le financement de la transition est une nécessité en France ; I4CE soutient ce débat depuis plusieurs années et les choses bougent enfin. C'est également une nécessité dans les pays en développement, qui ont la particularité de compter aussi sur l'aide au développement, et, plus largement, dans tous les pays du monde. Idéalement, chaque pays se doterait d'un plan de financement de la transition clarifiant les dépenses publiques attendues, les ressources qui peuvent être mises en face et le rôle des

différents acteurs économiques. Ce plan de financement serait développé par chaque pays et fondé sur sa propre stratégie de décarbonation de long terme, sa Long Term Strategy (LTS), pour concilier climat et développement. C'est le message qu'a porté I4CE à la dernière COP, où l'équipe a organisé de nombreux événements. Afin de progresser vers cet idéal et de permettre aux pays d'élaborer et de débattre du financement de leur transition, I4CE développe et contribue à la diffusion d'outils de pilotage du financement de la transition. Cette boîte à outils s'est récemment enrichie avec le lancement d'un tableau de bord destiné aux ministres des Finances, leur permettant d'évaluer, d'agir et de suivre les implications économiques de la transition.

2.2 Comptes 2023

Les comptes de l'exercice 2023 font apparaître un excédent de 219.116 euros contre un excédent de 132.656 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, les fonds propres de l'association s'élèvent à 2.287.741 euros après impact du résultat 2023.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Référentiel

L'association applique à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2020 le règlement comptable de référence ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, modifié par l'ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par l'ANC n°2020-08. Les principaux changements résident dans une modification de présentation des états financiers et de terminologie.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2 Méthodes d'évaluation

3.2.1 Les immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation sur le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Frais d'études et logiciels acquis	: 1 à 3 ans
Agencements	: 6 à 10 ans
Matériel informatique	: 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	: 10 ans

3.2.2 Les créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non-recouvrabilité.

3.2.3 Les disponibilités

Les disponibilités comprennent un compte courant.

3.2.4 Les provisions risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels et comprennent notamment, les provisions destinées à couvrir les risques de reversement des ressources non consommées à la clôture de l'exercice.

3.2.5 Provision pour engagement de retraite

Afin de mieux appréhender les engagements futurs à l'égard de son personnel et conformément aux règlements du Comité de réglementation comptable (CRC) qui considère la constatation d'un passif relatif à ce type d'engagement comme une méthode préférentielle, l'association constate une provision pour engagement de retraite.

3.2.6 Fonds dédiés

Le règlement ANC 2018-06 de l'autorité des normes comptables précise une adaptation des méthodes comptables afin de prendre en compte les spécificités des associations. Cela consiste, en clôture d'exercice à enregistrer au passif du Bilan en « fonds dédiés » la partie des ressources, affectée par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à l'égard des tiers.

Ne sont visés par le mécanisme que les seuls dons affectés par le financeur à un projet particulier et défini.

3.2.7 Impôts

L'association est assujettie aux impôts commerciaux (TVA et impôts sur les sociétés...) pour une petite partie de ses activités (moins de 5% de l'activité) notamment pour des missions d'expertise ou d'appui.

3.2.8 Honoraires du Commissaire aux comptes

La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 23.718 euros TTC au titre l'année 2023.

4. Notes explicatives sur le bilan

4.1 Immobilisations brutes

En euros	2022	↗	↘	2023
<i>Incorporelles</i>				
<i>Incorporelles en cours</i>				
<i>Corporelles</i>	113 971	15 043		129 014
<i>Financières</i>	35 107	1 135		36 242
Total	149 078	16 178		165 256

↗ : Acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice

↘ : Cessions, Mise au rebut d'immobilisations

4.1.1 Immobilisations incorporelles

Aucunes immobilisations incorporelles

4.1.2 Immobilisations corporelles

La variation sur le poste immobilisations corporelles correspond à l'acquisition de nouveaux PC ainsi que la réfection de l'électricité.

4.2 Amortissements et provisions d'actif

En euros	2022	↗	↘	2023
<i>Incorporelles</i>				
<i>Corporelles</i>	55 741	17 498		73 239
<i>Financières</i>				
Total	55 741	17 498		73 239

↗ : Dotations aux amortissements de l'exercice

↘ : Reprises sur amortissements de l'exercice

4.3 Détail des immobilisations et amortissements

En euros	Brut	Amort	Net
<i>Installations, Aménagements</i>	50 458	18 532	31 926
<i>Matériel bureau et info.</i>	62 800	48 679	14 120
<i>Mobilier de bureau</i>	15 757	6 028	9 729
<i>Immob. Incorporelles</i>			
Total	165 256	73 239	92 017

4.4 Etat des créances

En euros	Brut	A un an	A plus d'un an
<i>Actif immobilisé</i>	0	0	0
<i>Actif circulant et charges constatées d'avance</i>	2 777 059	2 777 059	0
Total	2 777 059	2 777 069	0

Les créances de ce poste sont composées principalement des subventions ou contributions financières de l'exercice 2023 à recevoir en 2024.

4.5 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 3.440 euros correspondant aux intérêts financiers.

4.6 Dépréciation

Aucune dépréciation d'actif n'a été constatée au cours de l'exercice.

4.7 Disponibilités

En euros	2023	2022
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	2 400 000	
<i>Comptes à terme</i>		
<i>Comptes Livrets</i>		
<i>Intérêts à recevoir</i>		
<i>Comptes bancaires</i>	1 165 853	2 805 862
<i>Caisses</i>	445	435
Total	3 566 298	2 806 297

Au 31 décembre 2023, la trésorerie s'élève à 3.566.298 euros.

4.8 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 43.957 euros.

Ces charges constatées d'avance sont composées principalement des charges liées à l'année 2024 dont la répercussion sur le résultat est reportée à des exercices ultérieurs.

4.9 Fonds propres

En euros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	533 840				533 840
Réserves	1 402 129	132 656			1 534 785
Report à nouveau					
Excédent 2022	132 656	(132 656)			0
Excédent 2023			219 116		219 116
Situation nette (a)	2 068 625	0	219 116		2 287 741
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	0				
Provisions réglementées					
Total	2 068 625	0	216 116		2 287 741

Le résultat 2022 d'un montant de 132 656 euros a été affecté en réserves conformément aux décisions de l'Assemblée Générale.

4.10 Provisions pour risques et Charges et engagement de retraite

En euros	2022	↗	↘	↘	2023
			Utilisée	Non utilisée	
Provision pour engagement de retraite	125 409	29 417			154 826
Total	125 409	29 417			154 826

↗ : Dotations aux provisions de l'exercice

↘ : Reprises sur provisions de l'exercice

Comme indiqué au paragraphe 3.2.5, la provision pour engagement de retraite correspond aux droits acquis par les salariés susceptibles de faire valoir leurs droits à la retraite à court terme.

4.11 Fonds dédiés

Le tableau de variations des fonds dédiés se trouve au paragraphe 7 de la présente annexe.

4.12 Etat des dettes

En euros	Brut	A un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>Etablissements de crédit</i>				
Dettes financières Fournisseurs	181 512	181 512		
Dettes fiscales & sociales	972 249	972 249		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	8 368	8 368		
Prod. constatés d'avance	1 710 235	1 710 235		
Total	2 872 364	2 872 364		

4.13 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.710.235 euros.

Ces produits constatés d'avance sont composés principalement du lissage de la subvention d'équilibre de la caisse des dépôts et consignations.

5. Notes explicatives sur le Compte de résultat

5.1 Prestations de services

Les prestations de services sont composées principalement des recettes liées à des conférences ou des interventions réalisées.

<i>En euros</i>	2023	2022
<i>Prestations de service</i>	161 736	49 427
Total	161 736	49 427

5.2 Concours publics et subventions

<i>En euros</i>	2023
<i>Subventions projets</i>	1 280 641
<i>Subventions d'équilibre</i>	1 575 000
Total	2 855 641

Elles sont principalement composées de la subvention d'équilibre de la Caisse des Dépôts et Consignations.

5.3 Cotisations

<i>En euros</i>	2023	2022
<i>Cotisations</i>	192 500	162 500
Total	192 500	162 500

5.4 Contributions financières

<i>En euros</i>	2023	2022
<i>Contributions Financières</i>	1 206 241	883 174
Total	1 206 241	883 174

5.5 Autres produits

<i>En euros</i>	2023	2022
<i>Mécénats</i>	270 000	
Total	270 000	

5.6 Transfert de charges

Le compte « transfert de charges » correspond aux remboursements de frais de formation des salariés.

5.7 Charges de personnel

<i>En euros</i>	2023	2022
<i>Impôts et taxes</i>	283 146	225 973
<i>Salaires</i>	2 227 362	1 907 257
<i>Charges sociales</i>	974 768	801 131
<i>Autres charges de personnel</i>	314 351	285 439
Total	3 799 627	3 219 801

La poste autres charges de personnel correspond au versement pour le comité d'entreprise, l'intéressement et l'abondement.

6. Autres informations

6.1 Effectif moyen

	2023	2022
Cadres	34,83	31,97
Total	34,83	31,97

6.2 Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la Loi sont :

- Le Président, le Trésorier, le Directeur de l'association.

Seul le Directeur de l'association bénéficie d'une rémunération. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait à donner une rémunération individuelle.

Aucun membre dirigeant de l'association ne bénéficie d'avantage en nature.

6.3 Engagements et sûretés réelles consentis et reçus

Les engagements financiers s'entendent de ceux qui ne figurent pas au bilan, tels que par exemple les cautions, avals, hypothèques...

6.3.1 Engagements donnés

Les engagements en matière de pensions et retraites des salariés ont été comptabilisés.

Provision calculée selon le logiciel MYFIDES

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

1% Constant pour la catégorie : Cadres

1% Constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3.17 % (inflation comprise).

La table de mortalité utilisée est la TH/TF 00-02

Salaires reconstitués en cas d'arrêt maladie

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- 62 ans pour la catégorie : Cadres
- 62 ans pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de rotation retenu est :

- 1 % constant pour la catégorie : Cadres
- 1 % constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- 50 % pour la catégorie : Cadres
- 50 % pour la catégorie : Non Cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

6.3.2 Engagements reçus

Néant

6.4 Evènements post-clôture

Néant

6.5 Contributions volontaires en nature

I4CE a bénéficié de la mise à disposition d'une experte de la Banque de France depuis le 18 septembre 2023 dans le cadre d'un mécénat de compétences. Cette mise à disposition prendra fin le 17 septembre 2024.

7. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		A la clôture de l'exercice		
			Montant global	dont remboursements	Transferts	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
LIFE	118 943	50 000	65 919			103 024	
ADEME	39 775		39 775			0	
Expertise France	19 435		19 435			0	
H2020	221 069		100 000			121 069	
DGEC	27 000		27 000			0	
HORIZON EUROPE	563 099	78 947	192 695			449 351	
AFD		110 000				110 000	
Total	989 321	238 947	444 824	0	0	783 444	0
Contributions financières d'autres organismes (1)							
EUROPEAN CLIMATE FOUNDATION	235 530	221 000	235 530			221 000	
BERD	35 000		35 000			0	
CARASSO	80 000		80 000			0	
France Bois Forêt		3 000				3 000	
GIZ		80 000				80 000	
New Climate Institute		33 000				33 000	
Total	350 530	337 000	350 530	0	0	337 000	0
TOTAL	1 339 851	575 947	795 354	0	0	1 120 444	0